

LETTRE D'INFORMATION



Syndiqué-e-s CGT ayant ou non des mandats syndicaux ou élu-e-s aux CSE, pour vous informer des différentes actions que nous menons et des sujets sur lesquels nous travaillons.

Lettre d'information

n° 30 - septembre 2020

Agissons tous ensemble pour notre pain quotidien !

Depuis le 16/03/2020 que nous sommes en télétravail, la direction ne verse plus la subvention Restaurant d'Entreprise Nanterre de 5.52 € / jour ouvré pour les salarié.e.s de Nanterre.

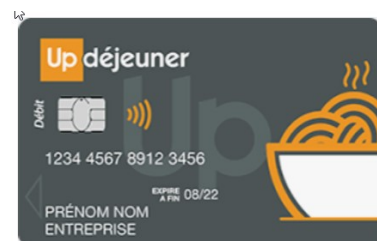


Pour les autres sites, après nous avoir baladé et menti pendant 3 mois, la direction a décidé de dématérialiser les tickets restaurant.

Nous sommes donc nombreux avec plus de 500 € sur notre carte Up Déjeuner et dans l'impossibilité de dépenser le quota légal de 19 € par jour.

Certains d'entre nous ont choisi d'écrire à la direction afin de faire part de notre mécontentement et des difficultés rencontrées à l'utilisation de la carte. La direction a répondu qu'ADP est une **entreprise responsable, soucieuse de l'environnement...** blablabla ... **les achats sont décomptés au centime près...** blablabla !!!

En fait, elle se moque bien de nos difficultés, et ne veut pas nous laisser choisir en fonction de notre situation entre la carte Chèque Déjeuner ou les tickets papiers...



Sommaire

∞ 5.52 € / jour

∞ Le CSE du 10 /09

-TR dématérialisés ou non,
-subvention RIE,
sont une partie de notre rémunération...

Pour nous CGT, il est inacceptable de la voir diminuer.

CSE du 10 septembre...

Extrait de la déclaration unanime des élu.e.s au CSE et syndicats, faite à la direction

« Unaniment, nous [...] souhaitons vous faire part [...] du manque d'équité ressenti par TOUS les salariés qui travaillent à Nanterre, et qui bénéficient du Restaurant d'Entreprise mis à leur disposition quand le site est ouvert.

[...] nous avons demandé que vous compensiez le fait que les salariés ne bénéficient plus du RIE et donc de la subvention employeur (denrées + admission RIE) d'un montant de 5,52€, depuis le 16 mars dernier.

[...] elle fait partie de la rémunération comme l'indique l'information communiquée par la Direction (mail de France Adpfrance Drh du 13/07/2020)

En conséquence, **nous vous demandons instamment :**

Pour les salariés de **Nanterre**, soit de **rétablir la compensation au RIE** conformément à notre politique de rémunération, soit de mettre en place des TR (carte UP) à effet du 15/03/2020 et jusqu'à réouverture du site

Pour **tous les autres salariés d'ADP**, que ADP GSI France fasse toutes les démarches nécessaires afin **qu'aucun salarié ne perde le moindre centime d'€ [...]**

[...] La réponse de Carlos Carvalho le 10 juillet dernier a été claire « **aucune indemnisation ni attribution de titres restaurant ne sera mise en place pour les collaborateurs de Nanterre** » et les raisons évoquées « **Tous les salariés de Nanterre ne mangent pas au RIE et lorsque les salariés ne sont pas présents sur site, il n'y a pas d'attribution de titres restaurant, ni d'indemnisation au titre d'une subvention repas** ».

[...] Les salariés de Nanterre ne déjeunent pas au RIE, non pas par choix mais parce que **le site est fermé par votre décision**. Ce télétravail forcé génère des frais de repas complémentaires importants pour les salariés concernés alors que pour ADP, il s'agit d'économie. [...] »

Réponse de la direction :

§ Elle ne changera pas sa position, car elle considère qu'il existe tout de même un équilibre entre la situation existante avant le confinement et la situation d'après confinement.



Faisons changer d'avis la direction

Demandons au CSE d'organiser une pétition pour :

- percevoir la participation RIE à Nanterre,**
- choisir entre carte ou tickets resto hors Nanterre**

Nous contacter : cgtadpgsi@laposte.net

ou cgt@adp.com



Rejoignez notre groupe FACEBOOK

Cgt adp gsi france

